

BORDEREAU D'ENVOI



REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
1313 Route Jean Moulin
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : Sébastien BRIAS
Tél. 04 90 95 04 36
Tél. direct 04 90 95 44 59
Courriel : courriers@eauxtdp.fr
(Attention changement d'adresse courriel)

Liste des pièces adressées le 11/07/2022

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	DATE DES ACTES
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i> Délégation de pouvoirs de l'Assemblée au Directeur pour la souscription d'un emprunt de 250 000 € pour le financement des travaux ZI du pont à PLAN D'ORGON	<u>Numéro de l'acte</u> 2022-33	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u> 30/06/2022

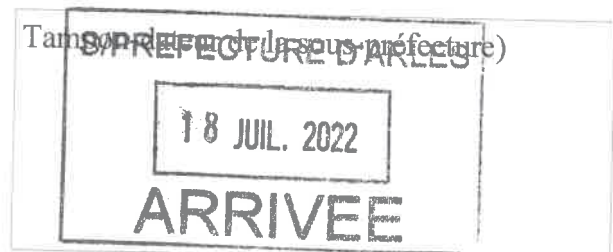
Fait à ST ANDIOL, le 11/07/2022
Le Directeur administratif, financier
et moyens généraux

Sébastien BRIAS



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 30 juin 2022

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le jeudi 30 juin 2022 à 18h00 au siège de la Communauté d'Agglomération de TERRE DE PROVENCE, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Étaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BESSON Jacques, FABRE Louis-Pierre, MARCON Patrick, MOURGUES Gilles, ONTIVEROS Christian, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre, TATON Robert.

Procurations : BALDI Jean-Marc (procuration à FABRE Louis-Pierre), FAURE Vincent (procuration à MARCON Patrick), GIRAUD Pierre (procuration à ROBERT Daniel), LEPIAN Jean-Louis (procuration à MOURGUES Gilles), LUCIANI-RIPETTI Marina (procuration à SEISSON Jean-Pierre), MILLET Isabelle (procuration à ANZALONE Marie-Laurence), PAULEAU Serge (procuration à ONTIVEROS Christian), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques), PORTAL Serge (procuration à TATON Robert).

Absents : DEVOUX Jean-Louis, PONCHON Solange, FERRIER Pierre, TROUSSEL Marc.

Quorum : 8	Présents : 9	Suffrages exprimés : 18	Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 22 juin 2022			

N° de la délibération : 2022-33

Objet : Délégation de pouvoirs de l'Assemblée au Directeur pour la souscription d'un emprunt de 250 000 € pour le financement des travaux ZI du pont à PLAN D'ORGON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les travaux à la ZI du pont à PLAN D'ORGON ont été inscrits au budget primitif du service assainissement et que l'équilibre financier de ce projet nécessitait la souscription d'un emprunt de 250 000 €.

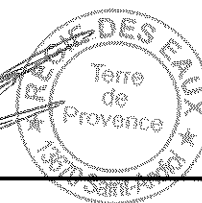
Compte tenu de la période estivale mais également de la forte volatilité des taux, il est proposé de donner délégation de pouvoirs au Directeur pour la souscription d'un emprunt de 250 000 €.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président,

DELEGUE au Directeur de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE le pouvoir de souscrire un emprunt dans la limite de 250 000 € hors frais de mise en place.

Fait et délibéré en séance,
A EYRAGUES, le 30 juin 2022

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON



Transmission au représentant de l'Etat le : 18/07/2022

Publication le : 18/07/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.